



La Ville de N'Djamena et la Déclaration de Niamey : Bilan des avancements

Présenté par GADENGAR ROASNA RODRIGUE

Directeur de l'Assainissement, de l'Environnement et de la Santé et Point Focal MUFPP pour la Commune de la Ville de N'Djamena

Ouagadougou, 15-18 février 2021

4^e Forum des Villes Africaines signataire du Pacte de Milan.



Plan de l'expose

1. Le Contexte

- N'Djamena et le Pacte de Milan
- Les engagements de Niamey
- Le Secteur maraicher à N'Djamena
- Jardins Urbains Inclusifs dans la Ville de N'Djamena

2. Les avancements et le liens avec les engagements de Niamey

- 2.1 Gouvernance Locale
- 2.2 Sécurisation foncière et valorisation des zones urbaines pour la production maraichère
- 2.3 Systèmes alimentaires solidaires, inclusifs et la filière courte

3. Perspectives futures



N'DJAMENA ET LE PACTE DE MILAN

2015 Signature de la Ville de
N'Djamena du Pacte de
Milan

2018 Forum de
Brazzaville

2016 Forum de
Dakar

2019 Forum de
Montpellier

2019 Forum
de Niamey

2021 Forum de
Ouagadougou



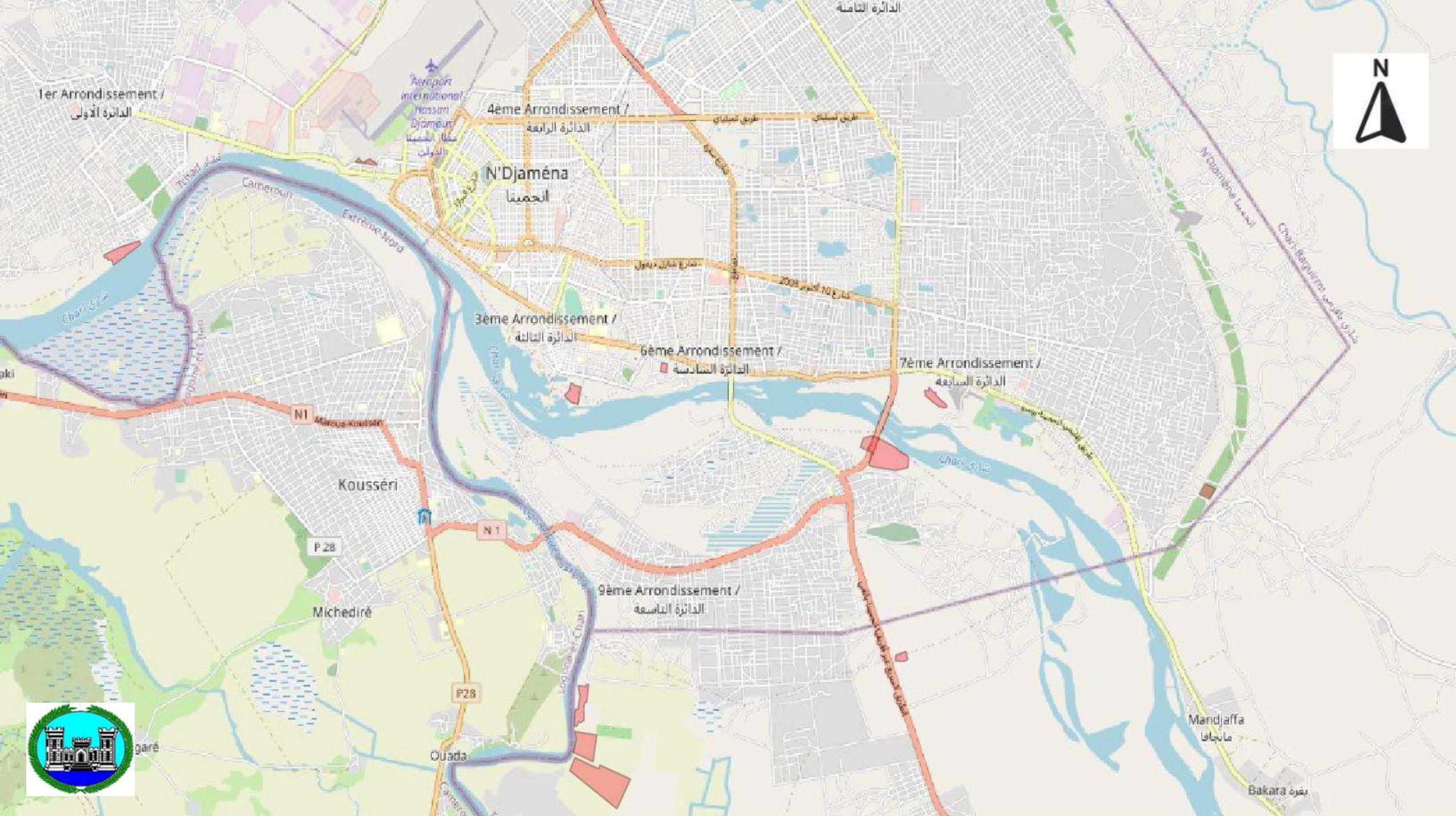
LES ENGAGEMENTS DE NIAMEY

Les délégués reconnaissent qu'il est urgent **de renforcer la gouvernance locale** des systèmes alimentaires. Avec cette perspective, les délégués s'engagent à promouvoir la consultation et la collaboration entre les différentes directions des municipalités, les différents corps étatiques, les organisations de la société civile et du secteur privé intéressés et parties prenantes des politiques alimentaires de la ville

Les délégués conviennent de **renforcer la sécurisation foncière** dans les espaces urbains et périurbains, ainsi que le zonage notamment pour la planification des zones vertes et productives dans les espaces plus urbanisés et peuplés, en considérant les moyens de promotion d'une meilleure qualité de vie dans ce contexte urbain.

1.1 LE SECTEUR MARAICHER DANS LA VILLE DE N'DJAMENA

- 13 sites maraichers recensés dans l'espace urbain et péri-urbain de la ville de N'Djamena. (Enquête Mairie/ACRA Juillet 2020)
- La plupart des producteurs dépendent exclusivement des activités de production maraichère (67% de l'échantillon).
- absence de titres de sécurisation foncière.
- Tendance des producteurs à s'organiser en Coopératives/Associations/Groupements



1.2 JARDINS URBAINS INCLUSIFS POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LA VILLE DE N'DJAMENA

- Soutenir de façon multisectorielle le secteur maraichère de la ville à travers un appui technique et matériel à la production et à la commercialisation
- Renforcer les bonnes pratiques de gouvernance capables de valoriser et sécuriser de façon durables les zones maraichères
- Approvisionner les marchés alimentaires en produits sains, locaux, tout en préservant des zones vertes face au processus d'urbanisation et en favorisant l'inclusion économique des communautés les plus vulnérables de la ville.



3 sites maraichères de la ville de N'Djamena identifiés.



1182 producteurs et commerçants bénéficiaires. Dont 122 des communautés refugies/retournes.



Partenariat entre la Mairie de N'Djamena et ACRA avec Financement de l'Agence Italienne de Coopération

2. La Commune de N'Djamena et la Déclaration de Niamey



Gouvernance

Faciliter la collaboration entre les différents services et organismes municipaux (Point 1 MUFFP) et accroître la participation des parties prenantes (Point 2)

- Désignation d'un Point Focal officiel du Pacte de Milan
- Constitution d'un Comité de Pilotage sur les politiques alimentaires urbaines



Sécurisation

Protéger et permettre un accès et une occupation sûrs des terres (Point 23 du MUFFP)

- Valorisation et Sécurisation foncière de 03 sites maraichères urbains



Systèmes solidaires

Encourager et soutenir les activités d'économie sociale et solidaire (Point 17 MUFFP)

- Intégration transversale des communautés réfugiées et retournés résidents dans la ville de N'Djamena.



DESIGNATION D'UN POINT FOCAL DU PACTE DE MILAN

Mandat de favoriser la coordination interne et la collaboration des différents services municipaux dans la conception, le plaidoyer et la réalisation des interventions liés aux politiques alimentaires urbaines et aux thèmes du Pacte de Milan.

- Coordonner les activités des différents services communaux dans la conception et la réalisation des politiques concernant les thématiques du Pacte de Milan;
- Sensibiliser et informer les organes et les services municipaux sur le contenu du Pacte de Milan;
- Assurer un plaidoyer fort pour la prise en compte et le développement des politiques alimentaires urbaines dans les politiques de la Commune ;
- Assumer le secrétariat du Comité de Pilotage des Politiques Alimentaires Urbaines.



CONSTITUTION D'UN COMITE DE PILOTAGE SUR LES POLITIQUES ALIMENTAIRES URBAINES

Le Comité de pilotage des politiques alimentaires urbaines est un organe consultatif et de coordination de tous les acteurs municipaux et nationaux concernés et impliqués dans la conception et la mise en œuvre des politiques alimentaires urbaines.

- Promouvoir et coordonner les analyses conjointes sur des aspects clés liés aux systèmes alimentaires urbaines;
- Identifier des recommandations pour les autorités communales pour une meilleure prise en compte des thématiques du Pacte de Milan dans les politiques de la Commune de N'Djamena ;
- Favoriser la coordination et le développement des collaborations stratégiques entre les différents services techniques communaux afin d'améliorer et mettre en œuvre les recommandations du Pacte de Milan;
- Favoriser l'échange des expériences, compétences et informations parmi les autorités communales sur le thème du Pacte de Milan.



COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE SUR LES POLITIQUES ALIMENTAIRES URBAINES



Président

- Maire de la Ville de N'Djamena

Vice Président

- D.G Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme

Secrétaire

- Point focal Pacte de Milan pour la Ville de N'Djamena

Membres : Le Directeur de l'Urbanisme et d'Aménagement du Transport de la Commune, Les Chefs de services de l'environnement, de la santé et socio-éducatif de la Commune, Ministère de l'agriculture; Ministère de l'Environnement et de la Pêche ; Ministère de l'Hydraulique urbaine et rurale, Ministère de la Santé et de la Solidarité nationale; Ministère de l'administration du territoire; Ministère de l'Éducation; Le Centre de contrôle de qualité des denrées alimentaires; Les représentants des 10 arrondissements de la Commune de N'Djamena.

Observateurs : Les représentants des organisations des producteurs urbaines ; les Représentants de la société civile.



VALORISATION ET SECURISATION FONCIERE DES ZONES MARAICHÈRES

- Cartographie et délimitation participative des sites maraichers (Collaboration entre la Mairie, les Associations des producteurs, les Autorités traditionnelles, les Arrondissements de la ville et les Autorités centrales).
- Demande formelle au ministère de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour la valorisation de 3 sites urbaines (41 hectares) comme zones à vocation maraichère.
- Attribution des droits d'usage temporaires et renouvelables reconnus par les autorités locales aux Associations des producteurs. (en cours)
- Aménagement des sites pour la production maraichère (Réalisation système d'irrigation, magasin de stockage et centre pour la transformation alimentaire) (en cours)



VALORISATION ET SECURISATION FONCIERE DES ZONES MARAICHERES

- Négociation d'un nouveau site maraichère en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et de la Pêche.
- Identification participative de 7,5 hectares sis dans une zone destinée au reboisement actuellement
- Demande formelle au Ministère de l'environnement pour l'autorisation à la création d'une zone maraichère avec octroi des droits d'usage à une Association des producteurs.
- Elaboration d'un protocole d'entente entre le Ministère de l'environnement, la Mairie de N'Djamena et l'Association des producteurs afin de garantir une exploitation maraichère capable de préserver et protéger la fonction de reboisement du site.



Site de Amnabak (9 Arrondissement)



Site de Milezi (1 Arrondissement)



Identification du site maraichère
dans la zone du reboisement de
Wallia
(9 Arrondissement)



Perspectives pour l'Avenir

- Répliquer la politique de sécurisation et valorisation foncière aux autres sites maraichers identifiés dans la cartographie.
 - Négocier avec les autorités compétentes de nouvelles formes de collaboration avec autres organisations des producteurs afin de réhabiliter et revaloriser les zones vertes existantes (zones de reboisement- ceinture verte) en relocalisant des producteurs actuellement installés sur des sites non apte à sécurisation foncière.
- 

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION

